

Compte-rendu GT sur le mouvement du 21 mars 2025

Présents : - Pour l'administration : Mme Dubreil IEN adjointe à la DASEN, Mme Riou Secrétaire Générale, M. Bigot, chef de la D1D, Mme Sylla, cheffe de bureau
- Représentants syndicaux : 1FSU M. Cristofoli, 1 **FNEC FP FO** Mme Lambert, 1 Unsa EDUCATION Mme Bourdais, CFDT EFR absente

Analyse des modifications apportées à la nouvelle circulaire

- **Vœu MOB :** découpage en 4 zones à peu près équilibrées en matière de nombres d'écoles.

Obligation de faire deux vœux MOB pour les participants obligatoires au mouvement.

La FNEC FP FO demande le retour à un seul vœu MOB car ça pose problème pour les enseignants souhaitant être absolument remplaçants (un seul vœu MOB remplaçant).

Réponse de M. Bigot : « Ca ne posera pas problème car celui qui a demandé un vœu MOB remplaçant sera forcément affecté sur un poste de remplaçant. Je ne m'imagine pas le contraire. »

Pour les écoles du Mans (sauf 4 écoles rattachées à la circo d'Allonnes qui seront rattachées à la même zone que la ville d'Allonnes) :

- écoles de la circonscription Le Mans Nord : rattachées à la zone géographique Nord
- écoles de la circonscription Le Mans Sud : rattachées à la zone géographique Sud
- écoles de la circonscription Le Mans Est : rattachées à la zone géographique Est
- écoles de la circonscription Le Mans Ouest : rattachées à la zone géographique Ouest

- **PeP (postes à exigences particulières) :** le dispositif d'accompagnement des enfants de moins de 3 ans passe en PeP.

La FSU exprime son avis « contre ».

Mme Dubreil : nous allons travailler sur des réunions de ciblage avec des partenaires de la petite enfance et de soutien à la parentalité. On continuera à réfléchir sur ces postes-là. A voir si on accompagne plus quelques écoles à besoin ou bien toutes les écoles du département relevant de ce dispositif. Pourquoi pas les passer en poste à profil ? (PAP) Pour cette année, l'idée est de les sortir de cette situation hybride dans laquelle ils se trouvaient en les passant en PeP.

UNSA education: pour les PeP (exemple classes dédoublées en REP +), on postule et au final c'est le conseil des maîtres qui décide (donc pas sûr d'obtenir par exemple un GS, CP ou CE1 dédoublés. Nous ne sommes pas favorables à ça.

Réponse de M. Bigot : la réglementation au niveau national n'a pas encore bougé donc on doit laisser sur décision du conseil des maîtres.

Pour la **FNEC FP FO**, enlever la compétence du conseil des maîtres amènerait à des dérives.

- **Barèmes (annexe 6)**

FNEC FP FO : il faut éclaircir la problématique d'ancienneté sur l'école. Ancienneté de poste : serait-il possible de prendre en compte l'ancienneté sur l'école plutôt ? Cas d'une adjointe qui s'est retrouvée directrice par intérim car désignée par l'IEN puis a postulé sur la direction plus tard.

Réponse de M. Bigot : c'est bien l'ancienneté de poste qui compte. Possibilité peut-être de faire un recours.

Unsa EDUCATION : demande de prise en compte de l'ancienneté pour les fermetures.

FSU : demande que pour les recours, ce soit la même règle pour tout le monde.

- **Pour expliquer le mouvement :**

L'administration suggère qu'elle mette en place un webinaire le mercredi sur la base du volontariat pour l'expliquer.

Une visio le 3 avril sera donnée aux PES pour leur expliquer le mouvement. Les PES qui ont une prolongation de scolarité jusqu'à janvier doivent participer au mouvement.

En ce moment une demande d'identification des postes réservés aux PES est en cours.

- **Bonifications :**

Administration : Ce sont toujours les priorités légales qui priment (réglementation nationale).

FSU demande pour le discriminant : où peut-on le trouver ? Sur l'accusé de réception ? A vérifier.